

Informations de base	
2023/2713(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme: l'ajout du Nigeria et de l'Afrique du Sud au tableau figurant au point I de l'annexe et le retrait du Cambodge et du Maroc de ce tableau Complétant 2013/0025(COD) Subject 7.30.20 Lutte contre le terrorisme 7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux Zone géographique Afrique du Sud Cambodge Maroc Nigeria	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2713(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Supplementing 2013/0025(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	CJ12/9/12057